

CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE 2020

EPREUVE PHYSIQUE

REGLEMENT DE L'EPREUVE DU 60 M (femme et homme)

• Extrait du Règlement de la Fédération Française d'Athlétisme :

F 162-2 : Le départ de la course se fait au coup de feu d'un pistolet du starter tiré vers le haut, dès que le starter aura vérifié que tous les athlètes sont immobiles.

Tout coureur qui bousculera un autre athlète, lui coupera la route ou fera obstruction de telle manière qu'il gêne sa progression, sera passible d'une disqualification.

F 162-3 : Après commandement : « A vos marques », l'athlète doit s'approcher de la ligne de départ en gardant une position complètement à l'intérieur du couloir qui lui a été attribué et derrière la ligne de départ. Un athlète dans la position « A vos marques » ne peut toucher, ni avec ses mains, ni avec ses pieds, la ligne de départ ou le sol devant celle-ci. Les deux mains et au moins un genou doivent être en contact avec le sol et les deux pieds en contact avec les plaques des blocs de départ.

Au commandement "Prêts", l'athlète devra immédiatement prendre sa position finale de départ tout en gardant le contact de ses mains avec le sol et de ses pieds avec les plaques des blocs.

Dès qu'il sera certain que tous les athlètes sont immobiles dans la position « Prêts », le starter tirera le coup de pistolet.

F 160-4 : Pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus, chaque athlète disposera d'un couloir séparé.

• Indications pratiques pour le déroulement de l'épreuve

- **Départ** : Un départ accroupi, avec ou sans utilisation des starting-blocks, et respectant les consignes mentionnées à l'extrait du règlement F 162-3 est autorisé. L'utilisation des starting-blocks est laissée à l'appréciation du candidat.
- **Faux départ** : En cas de premier faux départ, le(s) athlète(s) responsable(s) d'un faux départ sera(ont) averti(s) par le Starter. En cas de nouveau faux départ, le(s) athlète(s) responsable(s) sera(ont) disqualifié(s). Pour signaler tout faux départ, le starter utilisera un sifflet.
- **Arrivée** : les athlètes sont classés dans l'ordre dans lequel une partie quelconque de leur corps (c'est-à-dire le torse mais pas la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds), atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée.
Pour les courses disputées en couloirs, chaque athlète gardera du départ à l'arrivée le couloir qui lui est attribué.
- **Chronométrage manuel** : les chronométreurs devront être placés dans le prolongement de la ligne d'arrivée et à l'extérieur de la piste. Le temps sera pris à partir du moment où le chronométreur voit la flamme ou la fumée du pistolet, et jusqu'au moment où le torse de l'athlète atteint le plan vertical de la ligne d'arrivée.

Cette épreuve ne donne lieu qu'à une seule prise de performance.
